Envoyé en préfecture le 21/07/2026
Reçu en préfecture le 21/07/2026
Publié le
ID : 056-215602053-20260721-2026_048-DE

Commune de
SAINT ARMEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 20 JUILLET 2026

L'an deux mille vingt-six, 20 à dix-huit heures trente, les membres du Conseil municipal, se sont réunis dans la salle du Conseil municipal sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Membres du Conseil municipal : Mmes et MM : Philippe TREMOUREUX, Françoise BOUSQUET, Rémi AMAR, Isabelle MATAMOROS, Rémy BESNARD, Anne TESSIER-PETARD, Jacques MAURY, Jeannine BROGUET, Yann VELLUET, Martine COURTOIS, Philippe AUBRIERE ; Hélène PERCHEPIED, Christian LE MENACH, Mathilde DUCHESNE, Jean Pierre BERNARD
Absents excusés : Mme Mathilde DUCHESNE qui a donné procuration à Mme Isabelle MATAMOROS, Mme Françoise BOUSQUET qui a donné procuration à M Jacques MAURY
Nombre de conseillers en exercice : 15 Présents :13 Votants : 15
Secrétaire de séance : Rémi AMAR

Délibération n°2026-06 / 048 – Commission enfance jeunesse – nomination membre extérieur

Rapporteur : Mme MATAMOROS

Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du 15 juin 2026 portant création des commissions municipales ;

Considérant la volonté de la commune d'associer des personnes extérieures au Conseil municipal aux travaux de certaines commissions, en raison de leurs compétences, de leur expertise ou de leur implication dans la vie locale ;

Il est proposé aux membres du Conseil de désigner comme membre extérieur de la commission enfance jeunesse Mme Evane PRIMOUT les membres suivants :

Après en avoir délibéré les membres du Conseil

- **Autorise** la nomination de Mme Evane PRIMOUT en qualité de membre extérieur à la commission enfance jeunesse.

Adoptée à l'unanimité

Fait à Saint-Armel le 21/07/2026
Le Maire
Philippe TREMOUREUX

MAIRIE de St ARMEL * 56 Morbihan *

Secrétaire de séance
Rémi AMAR